

Lancement du Plan Local (PLUi) Vos avis nous intéressent

La Communauté
de Communes
des Portes du
Luxembourg
élabore son plan
local d'urbanisme
intercommunal
(PLUi).



Parce que votre parole est essentielle pour élaborer un projet répondant à vos attentes et dans l'intérêt de tous, nous vous invitons à rester informés et à participer aux réunions de concertation qui auront lieu.

A quoi sert un Plan local d'urbanisme ?

Document réglementaire d'urbanisme, le PLUi définit les modalités d'usage des sols dans un souci de cohérence et de qualité de vie pour les habitants. Ces règles conditionneront ensuite la délivrance des autorisations de construire et d'aménager sur l'ensemble du territoire.

Votre avis, vos envies nous intéressent !

Différents moyens sont d'ores et déjà mis à disposition pour vous exprimer et participer à l'écriture du PLUi:

- Un Registre de concertation est disponible dans chaque commune pour vous permettre de donner votre avis, faire part de vos remarques, attentes, expériences et visions du territoire.
- Un contact mail dédié plui@portesduluxembourg.fr
- Une page internet dédiée, sur le site des Portes du Luxembourg pour suivre l'actualité du projet et vous exprimez: www.portesduluxembourg.fr

Pendant l'élaboration du PLUi

Des réunions de concertation seront organisées au plus près habitants.

Au moment de l'arrêt du PLUi

Le bilan de concertation synthétise l'ensemble de la démarche et rend compte des modifications apportées au document suite aux échanges avec les habitants, les associations et les acteurs du territoire...

Avant l'approbation du PLUi

L'enquête publique qui se déroule sur un mois, permet d'émettre un dernier avis sur le document auprès du commissaire enquêteur avant que celui-ci ne soit approuvé.

d'Urbanisme Intercommunal

Urbanisme

LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) EN 10 ETAPES

